

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	42
NOMBRE DE POUVOIR :	5

COMpte RENDU DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 15 Mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M Dauga , M Joie, M Pérez, M Bouyrie, M Laborde, M Guillamet, M Benoist , Mme Counilh, M Pascouau, M Moustié, M Dubearnes, M Bayens, M Ducamp, M Tollis, M Darrigade, Mme Jay, M Lastra, M De La Riva, Mme Dartiguemalle, M Forgues, M Diriberry, Mme Libier, M Bélestin, Mme Cazalis, M Garat, M Betbeder, M Brédé, M Gelez, M Romain, M Destribats, M Darets, M Périaud, Mme Charpenel, M Bouhain, Mme Gonsette, M Jammes.

Ont donné pouvoir : M Taillade à M Dauga, Mme Medda à M Joie, M Vartavarian à M Bouyrie, M Remazeilles à M Lastra, M Latour à M De La Riva, M Rospars à Mme Dartiguemalle, Mme Garate à Mme Cazalis, M Larrodé à M Moustié, M Langouanère à M Periaud.

Absents : Mme Audouy, M Castel, M Cas, M Labaste, M Hernadez, Mme Evene, M Lapeyre, M Bellanger, M Brethous, M Laudinet, M Lard, M Coelho, M Bellocq, Mme Bergeroo, Mme Giraud.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Cazalis

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 08/02/2021

FINANCES

2. Approbation des comptes de gestion des services eau – assainissement – assainissement non collectif
3. Approbation des comptes administratifs 2020
4. Affectation des résultats

5. Vote budgets primitifs 2021
6. Vote autorisations de programme
7. Demande de subventions

RESSOURCES HUMAINES

8. Création Emploi saisonnier
9. Création d'un poste agent accueil
10. Création d'un poste agent de réseau

TECHNIQUE

11. Reprise du réseau assainissement du lotissement "Le Clos de la Fontaine Notre Dame" à Moliets et Maâ.

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Vote du Compte– rendu comité syndical du 08/02/2021 – Voir document en annexe1**
Vote à l'unanimité

FINANCES

2. **Approbation des comptes de gestion des services eau – assainissement – assainissement non collectif**

Vote à l'unanimité des comptes de gestion.

Approbation des Comptes de Gestion dressés par Mme le Receveur Municipal – Budget EAU – ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -2020.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Le comité syndical déclare que les comptes de gestion dressés des budgets eau, assainissement, assainissement non collectif, pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 Approbation des comptes administratifs

Compte Administratif 2020 – Budget EAU.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Président procède à la présentation des comptes administratifs puis se retire de l'assemblée pour laisser le comité syndical délibérer.

Mr Bouyrie est désigné président de l'assemblée et fait procéder à l'adoption des comptes administratifs.

Monsieur le Président présente les comptes administratifs :

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 7 862 778 €, les recettes de fonctionnement à 9 671 799 € soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 de 1 809 021€.

Pour la section d'investissement les dépenses d'investissement représentent un montant de 3 433 526 €, les recettes d'investissement sont de 1 316 614 € soit un déficit de 2 116 912 €.

Les restes à réaliser sont de 2 523 688 € en dépenses et 651 622 € en recettes d'investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 avec le résultat 2019 s'établit comme suit :

Excédent fonctionnement : 7 355 124 €

Déficit investissement : 2 557 983 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 86,5% par rapport aux prévisions.

Chapitre 11 Charges à caractère général, taux de réalisation 79%

Dans ce chapitre sont imputées l'ensemble des charges générales du service.

Nous n'allons pas reprendre une analyse de chaque compte mais reprendre les principaux.

60 -Achat et variation des stocks

Le compte 604 retrace les dépenses liées aux travaux réalisés par nos prestataires pour la réalisation des travaux pour un tiers, il s'agit des branchements montant : 142 407 €.

Les dépenses liées à l'énergie sont les dépenses les plus importantes pour le service. Elles représentent un montant de 423 480 €.

Les produits de traitement sont le second poste de dépenses avec un montant de 194 220 €.

61- Services extérieurs

Les dépenses liées à la sous-traitance compte 611 pour un montant de 107 200 € comprennent notamment les frais liés à des prestations externalisées notamment :

- La relève des compteurs sur une partie du territoire Maremne Adour : 10 690 €
- Le nettoyage des réservoirs : 22 935 €
- L'édition et la mise sous pli des factures d'eau : 28 080 €
- Prestations diverses : 48 200 €

Le compte 6135 « Location mobilières » correspond à la location des véhicules. Le montant de cette location est de 83 695 €.

La formation du personnel est primordiale pour le service afin de suivre les évolutions techniques et réglementaires. Le syndicat a ainsi consacré 17 883 € (compte 618) pour la formation du personnel en 2020 contre 29 555 en 2019. Ceci s'explique par l'annulation d'un certain nombre de formations lié à la crise sanitaire du COVID. Elle comprend entre autre la formation obligatoire CATEC (certificat d'aptitude au travail en espaces confinés), la formation AIPR (agent intervenant à proximité des réseaux), les recyclages CACES...

62 – Autres services extérieurs

Les dépenses concernant les frais d'affranchissement sont de 41 328 €, les frais de télécommunication sont de 33 924 €

Les dépenses du compte 6288 pour un montant de 81 500 € concernent les analyses réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau.

Afin d'augmenter la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le Syndicat surveille en permanence la qualité de l'eau. Pour cela, en complément des analyses réglementaires de l'ARS et du suivi en continu par des analyseurs présents sur les stations et réservoirs principaux, le syndicat a réalisé une campagne d'analyses supplémentaire. D'autre part, un nouveau suivi est réalisé pour les CVM.

Les frais d'analyse se répartissent :

- Laboratoire départemental : 78 860 €
- Syndicat rivière : 2 640 €

Chapitre 012 Charges de personnel

Le taux de réalisation de ce chapitre est de 96,55 %.

Les charges de personnel en prenant en compte le remboursement des deux autres services assainissement représentent 17,35 % des charges de fonctionnement.

Chapitre 014 Atténuation de produits, taux de réalisation 93 %

A ce chapitre se trouve le remboursement des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau soit 1 535 784 €. Le syndicat doit reverser intégralement les recettes liées à ces redevances : redevances modernisation de réseau et pollution.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante, taux de réalisation 86,5 %

Montant prévu 272 500 € réalisé 235 638 €, la différence correspond essentiellement à la provision pour créances irrécouvrables et éteintes qui n'a pas été totalement utilisée.

Chapitre 66 Charges financières

Service faiblement endetté seulement 102 000 € à rembourser pour les intérêts. Le service possède une marge de manœuvre intéressante pour assurer son plan d'investissements.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Dans ce chapitre sont constatés les titres annulés sur exercice précédent pour un montant de 24 443 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante d'un montant global de 9 438 336 € proviennent essentiellement **du chapitre 70** pour 9 291 941 €. Les recettes de la facturation de l'eau représentent 56,6% des recettes du chapitre.

Les autres recettes de fonctionnement sont issues :

-des recettes liées aux travaux pour 184 195 €

-des prestations de services pour 259 967 € comprenant : ouvertures de branchement, des contrôles des poteaux incendie, déplacement pour les opérateurs de téléphonie, remboursement Agence de l'eau pour les frais de facturation....

-des recettes pour remboursement des frais généraux par les services assainissement, un montant de 1 145 741 € pour la mise à disposition de personnel et de 301 674 € € pour les frais de services généraux.

Les autres recettes du chapitre correspondent aux redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau que l'on devra reverser.

Trois autres chapitres complètent les recettes de fonctionnement :

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante pour 109 273 €, correspond aux loyers des opérateurs de téléphonie pour l'occupation des châteaux d'eau. Il n'y a plus la contribution des communes.

Le chapitre 013 atténuations de charges montant de 37 120 € correspond aux remboursements des agents congé maladie.

Le chapitre 77 produits exceptionnels pour 72 561 € correspond au remboursement d'avoirs et de trop payé sur des taxes en électricité.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, en prenant en compte les restes à réaliser, représentent un taux de réalisation de 61,75 %. Le montant des dépenses d'investissement est de 5 408 635 € RAR compris.

Les principales réalisations :

Secteur Marenne Adour

Travaux AEP				
Communes	Travaux	Entreprises	Montant Réalisé	Restes à Réaliser
Angresse	Usine Houssad	SOC/DUBOS/SOCOTEC	94 252 €	17 409 €
Biaudos	Chemin Montplaisir	CEGETP/NEORESEAUX	80 189 €	14 299 €
Bélus	Route de Bel Air	CEGETP/NEORESEAUX		164 541 €
Josse	Dévoisement réseau Route de Boulins	SOCATP/DUHALDE		67 130 €
Orist	Création Forage F6	SAFEGE/SOCATP DUHALDE/SUEZ	93 787 €	93 763 €
Orist	Alimentation BT pompe F6+ Equipement F2B	SOCAELEC		25 818 €
Orist	canalisation Forage F7	FORAQUITAINE JURQUET/ PLOYCONTACT/SUEZ	178 366 €	16 945 €

Orist	Usine		123 450 €	
Orist	Raccordement F7	SOCATP/DUHALDE	13 831 €	
Orist	Forage F8	FORAQUITAINE JURQUET	77 903 €	65 167 €
Orx	Route de Labenne	CEGETP/NEORESEAUX	41 109 €	
Saint Andre de Seignanx	Chemin de rapetout	STPB	37 530 €	8 643 €
Saint Etienne d'Orthe	Route de Rasport	SNATP/SOGEA	261 590 €	
Saint Geours de Maremne	Route de Tyrosse	SNATP/SUBTERRA	32 228 €	
Saint Laurent de Gosse	Dévoisement réseau	SOCATP/DUHALDE	42 184 €	1 246 €
Saint Laurent de Gosse	Branchement des Pyrénées	SNATP/SUBTERRA		6 721 €
Saint Vincent de Tyrosse	Chemin de laluerie	STPB	56 425 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Renouvellement réseau Rues Lacour, Albret,Pavillon, Gascogne	SNATP/SOGEA	173 860 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Route de Marron	SOCATP/DUHALDE	13 682 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Avenue de Casteroun	CEGETP/NEORESEAUX	12 523 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Rond Point de Touren	SNATP/SOGEA	58 309 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Chemin de la Leyre	SNATP/SOGEA	16 829 €	
Saint Vincent de Tyrosse	RD 33 Route Angresse	SNATP/SUBTERRA	15 672 €	
Saubrigues	Route de Laricq	CEGETP/NEORESEAUX	162 362 €	
Saubusse	Pont de Saubusse	SNATP/SOGEA		81 587 €
Syndicat	Branchements Divers	CEGETP/NEORESEAUX	14 517 €	
Syndicat	Compteurs sectorisation	AGUR		46 118 €
Syndicat	Travaux divers réhabilitations	SOCATP/DUHALDE	6 313 €	19 848 €
Syndicat	Travaux divers réhabilitations	SNATP/SOGEA		14 263 €
		Total	1 606 910 €	643 498 €

Secteur Marensin

Communes	Travaux	Entreprises	Montant Réalisé	Restes à Réaliser
Azur	Reprise de l'encorbellement sur pont UTD route Messanges	SNATP/SUBTERRA	33 749 €	
Azur	Branchement Route Soustons	SNATP/SUBTERRA	1 634 €	
Messanges	Route des Lacs + campings	SNATP/SUBTERRA	210 016 €	
Messanges	Rue de la Courtille	SNATP/SUBTERRA	15 226 €	
Messanges	Avenue de la Gem RD 50	SNATP/SUBTERRA	162 970 €	
Moliet et Maâ	Chemin Cantegrouille	SNATP/SUBTERRA	36 137 €	205 760 €
Moliet et Maâ	Diagnostic Eau Potable	2 AE		5 092 €
Soustons	Changement filtre Peleusec :	SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE/SUDELEC	525 €	175 050 €
Soustons	Renouvellement réseau Peleusec :	SNATP/SUBTERRA	35 021 €	
Soustons	Route de Tosse	SNATP/SUBTERRA	57 359 €	
Soustons	Route Etang d'Hardy	SNATP/SUBTERRA	25 948 €	
Vieux Boucau	Rue des Vignes	SNATP/SUBTERRA	75 638 €	
Vieux Boucau	Renouvellement plan Plages	SNATP/SUBTERRA	7 997 €	
Vieux Boucau	Renouvellement rue de Bireplecq	SNATP/SUBTERRA	34 593 €	
Vieux Boucau	Quartier Not	SNATP/SUBTERRA		111 000 €
Vieux Boucau	Rue de l'Eglise	SNATP/SUBTERRA		30 060 €
Syndicat	Travaux divers réhabilitation (casses fuites):	SNATP/SUBTERRA	39 060 €	
		Total	735 873 €	526 962

Les travaux des futurs bureaux ont également été engagés. A fin 2020, 56 107 € ont été mandatés et 1 173 043 € sont en restes à réaliser.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent :

- De l'excédent d'investissement reporté pour 1 430 995 €

- des dotations aux amortissements pour 1 100 074 €
- d'aide du département pour la réalisation du forage et de la station de traitement et du SIG pour 120 948 €,
- d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le SIG pour 95 592 €,
- Restes à réaliser pour 651 623 € provenant des aides agence et Département

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 5 210 367 €

Les recettes de fonctionnement sont de 6 441 632 € nous avons un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 1 231 265 €.

Pour la section d'investissement les dépenses sont de 3 352 552 €, le montant des restes à réaliser est de 2 839 029 €.

Les recettes d'investissement sont de 3 457 480 € auxquelles il faut ajouter 3 609 392 € de RAR.

La section d'investissement avec les reports 2019 a un déficit de 1 358 407 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 avec le résultat 2018 s'établit :

Excédent fonctionnement : 4 337 185 €

Déficit investissement : 1 358 407 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante ont été réalisées à hauteur de 81,3 %.

Chapitre 11 Charges à caractère général taux de réalisation 74,52 %

60 – Achats et variation des stocks

Les dépenses liées à la consommation électrique représentent 24 % des charges de fonctionnement du service. Les dépenses pour la consommation électrique outre l'évolution des tarifs dépendent en grande partie de la collecte des eaux parasites. Les événements pluvieux ont eu une incidence directe sur les heures de fonctionnement des pompes des postes de relèvement et des stations d'épuration.

61 – Services extérieurs

Les grandes dépenses de fonctionnement de cette rubrique correspondent au traitement des boues des stations d'épuration et à l'entretien du patrimoine (réseaux et stations).

Au compte 611 « Sous-traitance générale » pour un montant de dépenses de 56 880 € dont les coûts de traitement des boues réalisés par le Sydec pour un montant de 52 719 € en 2020

Au compte 61523 « Entretien réparations réseaux » sont imputés les réparations sur les réseaux liées à des casses diverses : 302 331 €

Au compte 61558 « Entretien autres biens mobiliers » pour un montant de dépenses de 48 258 € € on retrouve l'entretien des espaces verts pour 30 893 €

62 – Autres services extérieurs

Au compte 6248 « Divers » pour un montant de dépenses de 160 648 €. Sont imputés les coûts de transport des boues issues de la STEP de Soutons pour 72 972 € ainsi que le transport des boues des stations vers les stations de Tyrosse et St Geours pour une déshydratation avant leur transport vers le site de Campet- Lamolère géré par le Sydec pour 87 676 €

Au global, le montant total du traitement des boues de stations d'épuration s'établit à 213 367 € sans compter le traitement sur les stations de Tyrosse et St Geours (coûts de fonctionnement et d'entretien).

Le service réalise des suivis de qualité de traitement des stations d'épuration et du milieu récepteur, certaines doivent être obligatoirement réalisées par un laboratoire agréé. Les dépenses de ces contrôles se trouvent au niveau du compte 6288 « Autres ». En 2020. Les frais d'analyse s'élèvent à 52 580 € dont 1 109 € pour les analyses de boues, 4 738 € pour le suivi du milieu avec le Syndicat rivières et 46 733 € pour le laboratoire départemental.

012 Charge de personnel montant 1 092 716 €

Les frais de personnel du service assainissement sont remboursés au service de l'eau qui a la charge de l'ensemble du personnel imputée sur son budget.

Les dépenses de personnel représentent en 2020, 30,40 % des dépenses de gestion du service.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant global de 5 330 702 € proviennent essentiellement du chapitre 70 pour 5 041 733 €, du chapitre 75 Autres produits de gestion courante pour 858 284 € et du chapitre 74 - subvention d'exploitation pour 139 003 €.

Les recettes du chapitre 70 sont principalement issues de la facturation de la redevance assainissement pour un montant de 4 512 461 €. Les recettes de la facturation de l'assainissement représentent 75 % des recettes du service.

Les autres recettes du chapitre 70 proviennent :

- des travaux 198 110 €

-des recettes liées dépotage des matières de vidange pour 331 162 €

Pour le chapitre 74 –« subvention d’exploitation » 139 003 €, les recettes correspondent à la prime pour épuration versée par l’Agence de l’eau. Depuis l’adoption du 11eme programme correspondant à la période 2019-2025 et dans le cadre des économies à réaliser par les agences cette prime a été diminuée de 40% pour les services assainissement. Pour rappel le syndicat EMMA percevait à lui seul plus 180 000 € par an.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » 858 284 €

A ce chapitre sont imputées les recettes liées aux Participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC) 823 012 € et aux défauts de raccordement pour 35 272 €. Le service procède à la majoration de la redevance assainissement pour tout branchement non conforme après un délai pour la réalisation des travaux.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » – 88 248 €

A ce chapitre sont inscrits les aides de l’Agence de l’eau pour la mise en séparatif des branchements des particuliers. Ces aides sont immédiatement reversées aux personnes ayant réalisé les travaux inscriptions en dépenses au compte 67. Le montant des aides est calculé par l’agence sur 60% du montant des travaux. En 2020, les aides pour travaux concernaient la mise en séparatif du secteur Hauts de Fontaine et Mousempes à St Vincent de Tyrosse 40 200 €. Remboursement électricité pour 48 048 € correspond au remboursement d’avoir et de trop payés sur des taxes en électricité

Section d’investissement

Les dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement en prenant en compte les restes à réaliser représentent un taux de réalisation de 53 %. Le total des dépenses d’équipement avec RAR est de 5 386 141

Les principales réalisations :

Secteur Maremne Adour

Travaux Assainissement				
Communes	Travaux	Entreprises	Montant Réalisé	Restes à Réaliser
Bélus	Transfert Belus St Lon	INGEAU CONSEIL	328 €	

Josse				
Orist	Transfert Eaux usées vers Pey	SNATP/SEIHE/ECR	104 499 €	637 129 €
Orist	Transfert Eaux usées vers Pey	INGEAU	11 500 €	11 000 €
Orx	STEP	INGEAU CONSEIL/INGESOL	6 005 €	13 040 €
Pey	STEP Intercommunale	INGEAU CONSEIL/EMO	17 255 €	7 824 €
Pey	Extension réseau	CEGETP/NEORESEAUX		2 551 €
Saint André de Seignanx	Réhabilitation réseau	STPB/SUEZ		12 682 €
Saint André de Seignanx	Bassin Tampon	AGUR/ETCHART	46 186 €	
Saint Geours de Marenne	STEP	SATEL		310 000 €
Saint Geours de Marenne	Extension réseau	STBP		9 197 €
Saint Lon les Mines	Réhabilitation chemin Lacrouzade	CEGETP/NEORESEAUX		455 310 €
Saint Lon les Mines	Réhabilitation Route de la Payolle	SNATP/SEIHE/SUBTERRA AGUR	20 508 €	2 466 €
Saint Martin de Hinx	Route de l'Europe	AGUR	287 392 €	107 258 €
Saint Martin de Hinx	Renouvellement canalisation Etude Sol	INGESOL	2 854 €	
Saint Martin de Hinx	STEP (Rejet vers Adour)	ABERELEK/SOC/MACS	3 090 €	31 815 €
Saint Martin de Seignanx	Rejet STEP	SOCATP/DUHALDE	33 125 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Chemisage collecteur principal voie romaine	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		16 384 €
Saint Vincent de Tyrosse	Mise en séparatif Grande Cour	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	76 586 €	164 468 €
Saint Vincent de Tyrosse	Réhabilitation sans tranchée	AGUR	61 646 €	64 229 €
Saint Vincent de Tyrosse	Mise en séparatif Grand Touren, Rue Marron	SNATP/SEIHE/SUBTERRA AGUR	81 026 €	21 980 €
Saint Vincent de Tyrosse	Réhabilitation Calèche	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	87 776 €	
Saint Vincent de Tyrosse	Réhabilitation réseaux	CEGETP/NEORESEAUX	29 356 €	

Saubion	Transfert des Eaux vers Tosse	SOCATP/DUHALDE/AGUR	91 869 €	38 452 €
Syndicat	Essais étanchéité	SUEZ	32 261 €	8 174 €€
		Total	993 262 €	1 913 959 €
Saint Vincent de Tyrosse	Travaux Eaux Pluviales	CEGETP/NEORESEAUX SNATP/SEIHE/SUBTERRA	138 350 €	

Secteur Marensin

Travaux Assainissement				
Communes	Travaux	Entreprises	Montant Réalisé	Restes à Réaliser
Azur	RD 50 Chemisage	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	153 740 €	
Azur	Réhabilitation collecteur rue du stade et Nougaro	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	3 525 €	
Messanges	Chemin de Camentron	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	13 602 €	
Moliet et Maâ	Renouvellement réseau gravitaire résidence du golf	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	23 069 €	42 842 €
Moliet et Maâ	Chemisage résidence du Golf	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	26 305 €	
Moliet et Maâ	Rue de la Palombière	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		88 622 €
Moliet et Maâ	Bassin Tampon	SCE	8 133 €	1 888 €
Soustons	Rue de la Mathe du Bec	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	94 900 €	
Soustons	Allée des Jumelles	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	96 493 €	
Soustons	Chemisage Allée des Jumelles	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	66 009 €	
Soustons	Avenue de Labouyerie, rue du collège	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	94 002 €	30 316 €
Soustons	Extension du réseau RD 625	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		67 487 €
Soustons	Avenue du Lac	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		283 274 €
Soustons	Divers travaux d'amélioration à la STEP	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		35 500 €
Vieux Boucau	Quartier Not	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		106 798 €
Vieux Boucau	Avenue du Sablar	SNATP/SEIHE/SUBTERRA		31 878 €
Vieux Boucau	Chemin du Pignada	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	143 148 €	44 795 €
Syndicat	Travaux divers réhabilitation (casses , tampons regards visitables)	SNATP/SEIHE/SUBTERRA	19 139 €	17 810 €

Syndicat	PR NICOT	SNATP/SEIHE/CANCE/ SOUBESTRE	480 337 €	42 329 €
		Total	1 222 402 €	793 539 €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement et des subventions :

- Des fonds propres, compte 1068 pour 1 266 231 €
- Des dotations aux amortissements pour 1 490 410 €
- Des aides de l'Agence de l'eau et Conseil général pour 4 181 003 € dont 3 609 392 € en RAR

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 167 921 €

Les recettes de fonctionnement sont de 142 839 € nous avons un résultat déficitaire de 25 082 €.

Pour la section d'investissement il n'y a pas de dépense nous avons une recette d'ordre de 5 783 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 avec le résultat 2019 s'établit :

Excédent fonctionnement 2 912 €

Excédent investissement : 28 735 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante ont été réalisées à hauteur de 53 %.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles est en décalage par rapport aux prévisions. A ce chapitre sont inscrites les dépenses liées aux projets de réhabilitation des installations déposés auprès de l'Agence de l'eau. En 2020, 19 installations ont été réhabilitées par les propriétaires. Dans cette opération, le service, outre son rôle de conseil et de contrôle de bonne exécution des travaux, ne sert que d'intermédiaire entre l'Agence de l'eau et les propriétaires pour le versement de la subvention de 4200 € maximum par installation.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant global de 142 839 € proviennent essentiellement du chapitre 70 pour 71 418 € et du chapitre 77 produits exceptionnels pour 71 421 €. Les aides versées par l'Agence de l'eau pour le contrôle périodique de bon

fonctionnement et de conception n'existant plus, il n'y a donc plus de recettes de subventions d'exploitation (chapitre 74)

Le chapitre 70 « Vente de produits finis, prestations de services », sont imputées dans ce chapitre les recettes liées aux différents contrôles réalisés par le service

Contrôles Conceptions : 189 (dont 20 non facturés car avis modificatifs). (178 Adour + 11 Marensin).

Réalisations : 142 chantiers suivis (133 Adour + 9 Marensin).

Contrôle pour vente : 146 (113 Adour + 33 Marensin).

Contrôle Fonctionnement : 105 (Commune de Ste Marie de Gosse)

Conventions entretien : 17 conventions supplémentaires enregistrées pour un total de 1059 conventions.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Comme pour les dépenses sont inscrites à ce chapitre les aides de l'agence de l'eau pour les réhabilitations des installations. Le syndicat ne sert que d'intermédiaire.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucun investissement réalisé en 2020.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent :

- De l'excédent reporté pour 22 952 €
- Des dotations aux amortissements pour 5 783€

Monsieur le Président sort de la salle après sa présentation des comptes

Bouyrie est désigné président de la séance

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs des services eau, assainissement et assainissement non collectif

4 Affectation des résultats

Vote à l'unanimité

Le président procède à la présentation de l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets.

Affectation du résultat du Budget EAU – Exercice 2020.

Le Président propose après discussion de reprendre ces résultats au budget Eau 2021 de la manière suivante :

L'affectation de 2 557 982,67 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 4 797 141,07 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

DÉCIDE de reprendre pour le budget eau 2021 les résultats du budget eau de l'exercice 2020 de la manière suivante :

L'affectation de 2 557 982,67 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 4 797 141,07 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Affectation du résultat du Budget ASSAINISSEMENT – Exercice 2020.

Le Président propose après discussion de reprendre ces résultats au budget assainissement 2021 de la manière suivante :

L'affectation de 1 358 407,21 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves »

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 2 978 777,81 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

DÉCIDE de reprendre pour le budget assainissement 2021 les résultats du budget assainissement de l'exercice 2020 de la manière suivante :

L'affectation de 1 358 407,21 € du résultat de fonctionnement pour la couverture de financement de la section d'investissement au compte 1068

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 2 978 777,81 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Affectation du résultat du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Exercice 2020.

Le Président propose après discussion de reprendre ces résultats au budget assainissement non collectif 2021 de la manière suivante :

Le report en section de fonctionnement du résultat de 2 911,82 € au compte 002 : Excédent de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

DÉCIDE de reprendre pour le budget Assainissement non collectif 2021 les résultats du budget de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Le report en section de fonctionnement du résultat après affectation de 2 911,82€ au compte 002 :
Excédent de fonctionnement

5 Vote budgets primitifs 2021

Vote à l'unanimité

Monsieur le Président procède à la présentation des budgets

Les budgets ont été construits à partir des budgets 2020 année de référence du Syndicat suite à la fusion et à la création d'EMMA. En effet, le budget 2019, premier budget du Syndicat Emma comportait de nombreux rattachements suite à la création du syndicat au 1^{er} janvier ce qui n'avait pas permis de passer les différentes écritures comptables pendant la journée dite complémentaire et rendait la lecture du budget difficile.

Les budgets 2021 des services prennent en compte les orientations budgétaires débattues lors du dernier comité syndical à savoir :

- **1/ Maintien des redevances eau et assainissement**
- **2/ Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **3/ En matière d'endettement, compte tenu des faibles taux d'endettement des services, actionner le financement des grands travaux par l'emprunt mais en sécurisant notre capacité de désendettement. Capacité de remboursement < 10ans**
- **4/ Investissement : répondre aux contraintes réglementaires et accompagner le développement du territoire avec la prise en compte des problématiques de quantité d'eau et d'amélioration du service assainissement sur la collecte et le traitement des eaux usées**

Enfin, les budgets intègrent à l'intérieur des chapitres des modifications d'imputation dans les articles notamment pour le budget assainissement

Budget eau 2021

Le budget de l'eau s'équilibre sur la section de fonctionnement à 14 175 000 € et à 10 888 000€ en investissement soit un budget global de 25 063 000 €.

Pour la section de fonctionnement nous avons une baisse globale de 5% des dépenses de fonctionnement qui s'expliquent principalement par la baisse du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui permet de contenir la hausse des frais de

personnel (5%), la prise en compte des dotations aux provisions (+ 45 000 €) et les dotations aux amortissements (+ 130 000 €).

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 11 Charges à caractère général baisse de 1% de BP à BP

Les principales modifications par rapport au budget 2020 sont :

- La prise en compte de l'évolution du coût de l'énergie à l'article 6061 + 50 000 € de BP à BP mais 7 000 € par rapport au CA 2020.
 - L'imputation des achats des compteurs en investissement
 - La prise en compte dans l'article 611 sous-traitance générale en plus des prestations courantes, la connexion à la fibre des différents sites du Syndicat (30 000 €).
 - La prise en compte à l'article 61523 des réparations des casses sur le réseau le montant réalisé en 2020 (191 000€) a été intégré au BP arrondi à 200 000 €.
 - La prise en compte des formations obligatoires des agents – Habilitations électriques, CATEC, Amiante, CACES et formations métiers, budget 2021 estimé à 51 000 €.
 - La prise en compte du renforcement des analyses budget 2021 : 120 000€. Le syndicat va renforcer son autocontrôle sur la qualité de l'eau avec :
- le suivi des CVM sur l'ensemble du réseau
 - le suivi du paramètre « pesticides » avec des analyses tous les 15 jours au niveau de la station d'Orist
 - le suivi bactériologique sur l'ensemble du territoire.

En plus des analyses réglementaires et du suivi journalier, le service va procéder à un prélèvement par mois sur tous les réservoirs de stockage ainsi que sur chaque commune.

Les principales dépenses de fonctionnement externalisées seront :

- Le nettoyage des châteaux d'eau
- L'entretien des espaces verts
- La réalisation des branchements ou réparation sur le réseau quand l'équipe travaux n'est pas disponible
- Les analyses de l'eau notamment sur les paramètres bactériologiques, pesticides, CVM

Le chapitre 12 Charges de personnel représentent une dépense de 2 730 000 € en augmentation de 130 000 € de BP à BP soit une augmentation de 5%.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte en année pleine de l'ensemble du personnel avec l'ouverture d'un poste au niveau de la gestion des usagers, la pérennisation du contrat d'apprentissage pour le service travaux et l'ouverture d'un poste pour le service process en charge de l'entretien des espaces verts et petits travaux de maintenance qui sont sous-traités. D'autre part, cette évolution de la masse salariale sera impactée par l'évolution des carrières avec le glissement vieillesse technicité.

Ces charges correspondent aux charges de personnel de l'ensemble des services du syndicat, le budget de l'eau se faisant rembourser par les services « assainissement ». Après le remboursement des autres budgets des charges de personnel, le montant de la charge de personnel du service de l'eau est de 1 530 000 €.

Le chapitre 66 Charges financières Les charges financières pour le remboursement des intérêts ont été évaluées à 123 000 € soit aucune évolution par rapport à 2020.

Les dotations aux amortissements inscrites au chapitre 042 représentent un montant de 1 270 000 € qui sont une charge de fonctionnement mais une recette d'investissement participant à l'autofinancement du syndicat. Ces dotations sont en progression de 11% de BP à BP ce qui témoigne d'un investissement soutenu.

L'autofinancement complémentaire prévisionnel est de 4 955 000 € venant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement chapitre 023.

Enfin pour les dépenses de fonctionnement nous avons inscrit des dépenses imprévues pour un montant de 100 000 € ce qui nous permettra d'ajuster les chapitres si les prévisions n'étaient pas bonnes.

Les recettes de fonctionnement

Comme pour les dépenses de fonctionnement les recettes sont en diminution de 5% s'expliquant principalement par un résultat reporté en diminution de 14% par rapport à 2020 soit un montant de 748 962 €. (2019 : 5 546 103 € - 2020 : 4 797 141 €)

Le montant des recettes du chapitre 70 lié à la vente de produits, prestations de service a été maintenu à 8 943 000 € montant inscrit au BP 2020.

Les principales recettes du service de l'eau proviennent de la facturation de la consommation d'eau. Cette consommation peut être très dépendante des conditions climatiques et plus particulièrement en période estivale. Compte tenu de l'incertitude liée à crise sanitaire que nous subissons nous avons été prudents et reportés le montant de recettes constaté en 2019.

Le montant prévisionnel lié à la vente d'eau est de 4 700 000 €.

Le remboursement des services assainissement pour les frais généraux comprenant le personnel est également maintenu à 1 480 000 €. Il est composé respectivement par 1 200 000 € de frais de personnel et 280 000 € de frais généraux (véhicule, électricité, fourniture administrative, assurance...)

L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 10 888 000 €.

Les dépenses d'investissement sont composées par le remboursement du capital pour 460 000 € et par les immobilisations pour un montant global des chapitres 20,21,23 de 9 374 237 €.

Nous avons inscrit un montant de 100 000 € pour dépenses imprévues.

Les travaux prévisionnels par territoire vous sont présentés dans le dossier.

Le syndicat s'inscrit dans une démarche de gestion patrimoniale avec comme objectif un taux de renouvellement du réseau supérieur à 1% par an.

La recherche de ressources supplémentaires de qualité sur Orist, Angresse et Moliets ainsi la réalisation d'une interconnexion entre Maremne Adour et Marensin seront nos priorités pour sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.

Le service de l'eau bénéficie d'aides exceptionnelles dans le cadre du plan de relance avec des appels à projet de l'Agence de l'eau.

Les travaux retenus concernent :

- Le remplacement des canalisations pour améliorer le rendement du réseau et pour supprimer la problématique CVM.
- La réhabilitation et sécurisation des réservoirs d'eau

Le montant de subvention inscrit est de 928 318 €.

Le financement des dépenses d'investissement sera réalisé par :

1. Un autofinancement prévisionnel de 8 782 982 € soit 80% du financement composé par :
 - Les dotations aux amortissements pour un montant de 1 270 000 €
 - Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 4 955 000 €
 - Affectation dotations réserves (1068) de 2 557 982 €
2. Un emprunt d'équilibre de 1 076 853 € (nous n'avons pas inscrit les subvention non notifiées)
3. Des subventions notifiées à hauteur de 928 318 €

Budget Assainissement

Le budget de l'assainissement s'équilibre sur la section de fonctionnement à 9 680 000 € et à 12 127 000 € en investissement soit un budget global de 21 807 000 €.

Pour la section de fonctionnement nous avons une baisse globale de 2% des dépenses de fonctionnement qui s'expliquent principalement par la baisse du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui permet de contenir la hausse des frais de charges à caractère général (6%) et de personnel (5%).

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 11 Charge à caractère général augmente de 189 000 € de BP à BP

L'augmentation est principalement due à l'article 6061 Fourniture non stockables (+ 100 000 €) nous avons pris en compte le montant réalisé en 2020 et ajouté les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des tarifs et du fonctionnement des installations avec les eaux parasites.

L'article 611 a été réajusté par rapport à 2020 (220 000 €) sont désormais inscrits les frais liés à la gestion du traitement des boues qui étaient jusque-là inscrits aux articles 618 et 6228.

Les frais de transport des boues, compost, sable étant imputés sur l'article 6248 (165 000 €).

L'article 61521 Entretien et réparation sur bâtiments publics (580 000 €), sont prévues à cet article les charges liées à la réhabilitation du prétraitement de la station d'épuration de Soustons (400 000 €). Sans cette prise en compte de réhabilitation, le budget 2020 serait similaire au budget 2019, les charges prévisionnelles prévues dans le chapitre étant très stables de budget à budget.

Cette réhabilitation fait l'objet d'un recours par le syndicat au Tribunal administratif. Un expert judiciaire a rendu ses conclusions, la société SOGEA est déclarée responsable à 20% et l'Etat maître d'œuvre à 80% pour la réparation du préjudice. L'Etat a fait appel sur ces conclusions.

La prise en compte de l'étude pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de St Vincent de Tyrosse a été inscrite au budget sur l'article 617 « Etudes recherches » pour un montant de 30 000 € montant total de l'article 50 000 €.

D'autre part, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 le service doit mettre en place un diagnostic permanent sur les stations de plus de 10 000 EH. Quatre stations sont ainsi concernées Soustons, Moliets, Tyrosse et St Geours. Des équipements devront être posés mais aussi des analyses supplémentaires notamment sur le réseau de Tyrosse afin de caractériser les rejets sur les déversoirs d'orage en fonction de la turbidité. En effet, sur un réseau unitaire la réglementation prévoit un rejet au milieu naturel qui ne doit pas dépasser sur l'année 5% des débits ou 5% du flux (charge). Pour ne pas pénaliser le syndicat le choix s'est porté sur le flux car sur le débit nous sommes actuellement à plus de 20% et les travaux de mise en séparatif ne nous permettront pas d'arriver à moins de 5% du débit. L'article 6288 « Autres » (+ 10 000 € de BP à BP) correspondant aux frais d'analyses prend en compte la réalisation des diagnostics permanents.

Enfin, les frais de remboursement de frais compensant les dépenses engagées sur le budget eau que l'on retrouve aux articles **6287 « Remboursement de frais »** et au **chapitre 12 article 6215 « Personnel affecté par collectivité »** augmentent respectivement de 20 000 € et 50 000 €. Cette augmentation s'explique par la contribution plus importante nécessaire pour pouvoir équilibrer le budget assainissement non collectif.

Les autres charges du chapitre étant très stables de budget à budget.

Les principales dépenses de fonctionnement externalisées seront :

- Les travaux d'hydrocurage
 - L'entretien des espaces verts
 - La réalisation des branchements ou réparation sur le réseau
 - Une partie des analyses pour les stations de plus de 2 000 EH
 - Le transport et le traitement des boues de station d'épuration
- Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le syndicat

Les charges financières du chapitre 66 correspondent au remboursement des intérêts, le remboursement des intérêts a été évalué à 70 000 € en diminution de 10 000 € par rapport à 2020.

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 pour un montant de 150 000 € n'évoluent pas de BP à BP. Elles prennent en compte :

- les annulations sur les exercices antérieurs montant important à cause des PFAC dont le montant peut être élevé
- les charges des branchements des particuliers lors des mises en séparatif, le syndicat ne jouant qu'un rôle de guichet puisque le remboursement de l'agence de l'eau pour le même montant se trouve en recette au chapitre 77 produits exceptionnels. L'agence de l'eau verse l'aide financière destinée aux particuliers pour les travaux de mise en conformité de leur branchement via le syndicat puis c'est au syndicat de verser cette aide.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 1 575 000 € (+ 35 000 € de BP à BP) qui sont une charge de fonctionnement mais une recette d'investissement participant à l'autofinancement du syndicat.

L'autofinancement complémentaire prévisionnel est de 3 105 000 € venant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Enfin, pour les dépenses de fonctionnement nous avons inscrit des **dépenses imprévues** pour un montant de 90 000 € ce qui nous permettra d'ajuster les chapitres si les prévisions n'étaient pas bonnes.

Les recettes de fonctionnement

Comme pour les dépenses de fonctionnement les recettes sont en diminution de 2% s'expliquant principalement par un résultat reporté en diminution de 4% par rapport à 2020 soit 127 143 € puis par une baisse des recettes exceptionnelles – 100 000 € de BP à BP.

En revanche le montant des recettes du chapitre 70 lié à la vente de produits, prestations de service dont le montant prévisionnel est de 5 060 222 € augmente de 103 143 € de BP à BP avec une recette liée à la redevance assainissement pour 4 440 000 € qui explique cette évolution. Les prévisions des autres articles 704 « Travaux » et 7068 « prestations de service » du chapitre restent inchangées de BP à BP.

Depuis la mise en place du 11^{ème} programme d'intervention financière de l'Agence de l'eau (2019-2024) le service assainissement est impacté tant sur la section de fonctionnement que d'investissement.

Les recettes de fonctionnement ont été ainsi amputées d'une baisse constatée au chapitre 74 « subvention d'exploitation » Il s'agit de la prime pour épuration versée pour les bons résultats de fonctionnement des stations par l'agence de l'eau. Malgré les bons résultats constatés cette prime est passée de 290 000 € en 2018 à 139 000 € en 2020. Nous avons inscrit dans le budget une somme de 120 000 € ne sachant pas comment seront interprétés les résultats sur la collecte et les stations de traitement suite aux intempéries.

Après la redevance assainissement, les recettes liées à la PFAC sont les plus importantes le montant inscrit au budget 2021 est de 800 000 €.

Les recettes exceptionnelles inscrites au chapitre 77 reprennent les aides de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des branchements ainsi que le remboursement des travaux sur la station de Soustons.

L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 12 127 000 €.

Les dépenses d'investissement sont composées par le remboursement du capital pour 319 000 € soit -30 500 € par rapport à 2020, par le déficit reporté de 2 128 770 € et par les immobilisations pour un montant global des chapitres 20,21,23 de 8 668 527 €

Nous avons inscrit un montant de 100 000 € pour dépenses imprévues.

Les travaux prévisionnels par territoire vous sont présentés dans le dossier.

Sont également inscrits les travaux réalisés pour le compte de la commune de St Vincent de Tyrosse au chapitre 45 dépenses pour compte de tiers montant 500 000 €. Ils seront remboursés au chapitre 45 recettes pour le même montant. Ces travaux seront réalisés par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Comme annoncé précédemment, le service de l'assainissement va être très pénalisé dans le futur par les dispositions du nouveau programme de l'agence de l'eau. Des critères plus restrictifs ont été mis en place pour bénéficier des subventions comme le prix de l'eau, les zones de revitalisation rurale, les zones à enjeu prioritaire. Le syndicat va toutefois bénéficier des aides acquises suite aux appels à projets de l'Agence avec notamment les travaux de mise en séparatif du réseau de St Vincent de Tyrosse avec un taux de subvention de 60%, les travaux d'extension de réseau sur Orthevielle. D'autres opérations d'investissement vont être proposés pour l'attribution de subvention notamment la STEP de Orx.

Le financement des dépenses d'investissement sera réalisé par :

1. Un autofinancement prévisionnel de 6 038 407 € composé par :

- Affectation dotations réserves (1068) de 3 105 000 €,
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 1 220 000 €,
- Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 3 537 000 €

2. Un emprunt d'équilibre de 1 579 500 €

Cet emprunt est un emprunt d'équilibre, nous n'avons pas inscrit les subventions qui ne nous ont pas été notifiées.

3. Des subventions notifiées à hauteur de 3 309 392 €

Budget SPANC

Le budget de l'assainissement s'équilibre sur la section de fonctionnement à 272 000 € et à 31 970 € en investissement soit un budget global de 303 970 €.

Ce service n'a pas de dette.

Les dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, comme pour le service de l'assainissement collectif, le service doit contribuer aux charges générales supportées par le service de l'eau.

Le service se trouve en difficulté financière car il n'est pas possible de reporter l'ensemble des charges sur le budget notamment les charges salariales. Cette situation est d'autant plus compliquée avec la crise sanitaire actuelle où les missions de contrôle de bon fonctionnement ont été arrêtées.

Pour ce budget 2021 a été fait le choix de reporter dans sa globalité les enveloppes financières du BP 2020 à l'exception des charges de personnel qui ont été diminuées de 20 000 € de BP à BP.

Les dépenses réelles de gestion du service sont composées du chapitre 011 « charges à caractère général » et du chapitre 012 « charges de personnel » soit 117 000 € auxquelles se rajoutent les dépenses du chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 pour un montant de 151 000 € prennent en compte pour 1 000 € les mises en non valeurs et pour 150 000 € les réhabilitations des assainissements non collectifs. Comme pour le service assainissement collectif, le syndicat encaisse les aides de l'agence de l'eau au compte 77 Produits exceptionnels puis les reverse aux particuliers via ce compte 67. Il s'agit d'une opération blanche pour le syndicat.

Le chapitre 11 Charges à caractère général elles diminuent de 2 000 €. Les charges du service sont très stables. Le service ne comporte pas beaucoup de charges de fonctionnement mais plutôt des charges de personnel pour effectuer les contrôles et l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le chapitre 12 Charges de personnel représentent une dépense de 80 000 € en diminution de 20 000 € de BP à BP

La charge de personnel remboursée au service de l'eau correspond à moins de 50% du personnel affecté au SPANC.

Ce budget ne comporte pas de charge financière

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 3 234,98 € participant à l'autofinancement de l'investissement du service.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du service SPANC sont essentiellement liées au nombre de contrôles réalisés et aux aides de l'Agence de l'eau. Les aides de l'agence de l'eau étaient en régulière diminution. L'agence subventionnait à hauteur de 20 € les contrôles de fonctionnement et à 130 € les

contrôles de conception en 2017. En 2018 ces subventions sont passées respectivement à 18 € et 115 €.

En 2019, le service SPANC a connu un arrêt brutal des aides aux contrôles, le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau prévoyant l'arrêt des aides sur les contrôles réglementaires.

Chapitre 70 - Vente de produits finis, prestations de service - montant : 119 005,74 €

Les recettes de ce chapitre concernent les recettes liées aux différents contrôles et prestation de vidange :

Conception réalisation –Contrôle fonctionnement – Contrôle vente –Prestation vidange –

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation –montant : 0 €

A ce chapitre étaient inscrites les recettes versées par l'Agence de l'eau pour les contrôles.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour un montant global de 31 970 € correspondent à de l'achat de matériel informatique, matériel de relevé de données terrain, mobilier véhicule.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent 2020 pour 28 735,02 € et des dotations aux amortissements pour 3 234,98 €.

Une réflexion sur l'équilibre financier de ce service doit être menée ainsi que voir la possibilité d'intégrer le budget Spanc dans le budget de l'assainissement collectif avec une comptabilité analytique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical

- APPROUVE à l'unanimité,

- 1 Le Budget Eau 2021
- 2 Le Budget Assainissement 2021
- 3 Le Budget Assainissement non collectif 2021

6 Autorisations de programme

Vote à l'unanimité

Mr le Président rappelle qu'un des principes des finances publiques repose du l'annualité budgétaire ; que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde ; que la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire ; que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement ; elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ; qu'elles demeurent valable sans limitation de durée jusqu'à qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées chaque année ; que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice, pour la couverture des engagement contractés dans le cadre des autorisations de programme ; que le budget N ne tient compte que des CP de l'année, que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ; que la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme ; que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ; qu'elles sont votées par le Comité Syndical, par délibération distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que de sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que dès cette délibération l'exécution peut commencer (signature d'un marché) ; que les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ; que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget, décision modificative, compte administratif), qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme) ; que les montants de crédits de paiement sont indiqués hors taxe, qu'il est proposé dans ce cadre au conseil d'ouvrir pour 2021 les autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) sur les opérations suivantes :

Construction Station d'épuration de Orx

N° AP – 2021-1

Autorisation de programme 2021	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant H.T	2021	2022	Nature	Montant
1 000 000 € Travaux	300 000 €	700 000 €		Subvention	500 000€
				Autofinancement et/ou emprunt	500 000 €

Mise en séparatif réseau St Vincent de Tyrosse**N° AP – 2021-2**

Autorisation de programme 2021	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant H.T	2021	2022	Nature	Montant
1 160 500 € Travaux	500 000€	660 500€		Subvention Agence Eau DSIL	579 000€ 183 400 €
				Autofinancement et/ou emprunt	398 100 €

Extension réseau assainissement Orthevielle – quartier Monein-Tourneur**N° AP – 2021-3**

Autorisation de programme 2021	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant H.T	2021	2022	Nature	Montant
510 000 € Travaux	360 000 €	150 000 €		Subvention Agence Eau DSIL	92 250€
				Autofinancement et/ou emprunt	417 750 €

Interconnexion Soustons – St Geours de Marenne**N° AP – 2021-4**

Autorisation de programme 2021	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant H.T	2021	2022	Nature	Montant
1 200 000 € Travaux	870 000 €	330 000 €		Subvention	
				Autofinancement et/ou emprunt	1 200 000 €

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir délibérer, le comité syndical à l'unanimité,

DECIDE de l'ouverture des autorisations de programme et et crédits de paiement sus mentionnés
AUTORISE Mr le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement correspondantes aux crédits de paiement 2021 sus indiqués

7 Demande de subventions

Vote à l'unanimité

Monsieur le président présente au comité syndical le dossier de demande de subventions. Dans le cadre de leur règlement d'intervention financière, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau peuvent subventionner certaines opérations. Les opérations susceptibles d'être aidées :

Service eau

- Construction bâche stockage eau à Biaudos
- Mise en place clôture forages F7
- Equipement forage F8
- Création forages : F9 Orist, F2 Houssad, F4 Moliets
- Eude CVM secteur Marensin modélisation hydraulique
- Mise en place compteurs sectorisation secteur Marensin
- Travaux renouvellement réseau présence de CVM – Ensemble du territoire syndical

Service assainissement

- Extension réseau assainissement St Etienne d'Orthe
- Extension réseau assainissement Orthevielle quartier Monein – Tourneur
- Extension réseau assainissement Moliets – carrefour Castets/Moliets
- Extension réseau quartier Deléon à Moliets
- Travaux de réhabilitation élimination eaux claires parasites sur les communes de Vieux-Boucau et Azur (rue des Bruyères)
- Création STEP Orx
- Mise en place traitement H2s bassin tampon St Geours de Maremne
- Etude diagnostic communes de Rivière et Angoumé
- Mise en place diagnostics permanents
- Etude modification arrêté d'autorisation STEP de St Vincent de Tyrosse
- Etude Schéma directeur Moliets
- Etude diagnostic secteur Vieux-Boucau - Messanges

Les autres investissements susceptibles d'être financés ont déjà fait l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- **De solliciter les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental dans le cadre de leur règlement**
- **D'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires et signer les documents liés à ces dossiers de subvention.**

Le comité syndical vote à l'unanimité les propositions du Président

RESSOURCES HUMAINES

8 Création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

Vote à l'unanimité

M le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique de catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 h/semaine d'Adjoint Technique de catégorie hiérarchique C, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique.

- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de :
lancement et récupération bilan 24h, analyses, suivi analytique de la STEU BC, entretien divers, tonte EV, routine d'exploitation sur STEP et postes
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 1^{er}.échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique, emploi de catégorie hiérarchique C.
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget Eau Potable, aux chapitre et article prévus à cet effet.
- que M le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

9 Création d'un emploi agent accueil :

Vote à l'unanimité

Monsieur le Président explique que le service doit faire face à une évolution des missions au service accueil des abonnés avec une augmentation régulière des abonnés mais aussi doit être plus actif pour le recouvrement des recettes. Ce recouvrement est nécessaire pour faire baisser le montant des impayés.

Il est proposé au comité syndical d'ouvrir un poste permanent à temps complet.

La dépense de ce poste était bien prévue au budget il n'y aura pas de modification à faire sur le chapitre 012 « personnel ».

Le COMITE SYNDICAL,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,

Considérant le besoin de personnel pour assurer un service de qualité,

Considérant que la dépense du poste est prévue au budget,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

-de créer un poste permanent d'agent administratif – niveau 4 ou 5 à compter du 1 avril 2021, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

10 Création de deux emplois d'agent technique

Vote à l'unanimité

Monsieur le président rappelle que le syndicat s'est engagé à former un jeune par un contrat d'apprentissage. Compte tenu du besoin du service réseau notamment pour l'exécution des travaux, il est proposé au comité syndical d'ouvrir un poste permanent à temps complet d'agent technique.

D'autre part, le service process est amené à faire appel à de la sous-traitance pour l'entretien des espaces verts ainsi que pour des travaux de maintenance sur ces équipements (peinture, maçonnerie, clôtures...), il est ainsi proposé au comité syndical d'ouvrir un poste permanent à temps complet d'agent technique pour réaliser ces travaux ainsi qu'à la participation du fonctionnement des installations.

Le COMITE SYNDICAL,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,

Considérant le besoin de personnel pour assurer un service de qualité notamment pour la réalisation des travaux sur le réseau,

Considérant que la dépense du poste est prévue au budget,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

-de créer deux postes permanents d'agent technique – niveau 4 ou 5 à compter du 1^{er} juin 2021, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

11 Reprise du réseau assainissement du lotissement "Le Clos de la Fontaine Notre Dame" à Moliets et Maâ.

Vote à l'unanimité

Monsieur Laborde précise au comité syndical que l'ASL du lotissement "Le Clos de la Fontaine Notre Dame" a sollicité le SM EMMA pour rétrocéder au domaine public les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du lotissement "Le Clos de la Fontaine Notre Dame" à Moliets et Maâ.

Les conditions de cette remise sont les suivantes :

- fourniture des plans de récolement,
- fourniture d'un rapport d'essai pression conforme,
- fourniture d'un rapport d'analyses bactériologiques conforme,
- fourniture du rapport d'inspection caméra du réseau d'assainissement,
- fourniture du rapport concernant les tests à la fumée sur les branchements d'assainissement,
- fourniture du DOE du poste de refoulement.

Les techniciens du SM EMMA ont constaté que les réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement "Le Clos de la Fontaine Notre Dame" à Moliets et Maâ étaient conformes et pouvaient donc être repris par le SM EMMA à compter du 01/04/2021.

Le comité syndical à l'unanimité décide l'intégration dans le domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15